

Résidence HERRIXKA

Construction de 20 logements

Logements libres

SOMMAIRE

- 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE**
- 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**
- 3. ANNEXES PRIVATIVES**
- 4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**
- 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**
- 6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

NOTA :

Les appellations commerciales des produits et appareils cités ci-avant ne sont donnés qu'à titre indicatif afin d'en définir le niveau de qualité ou de standing, le vendeur se réservant la faculté de les remplacer par d'autres marques présentant des caractéristiques équivalentes.

Egalement, la rédaction du présent document étant antérieure à la construction de l'immeuble, le vendeur se réserve la possibilité d'apporter aux prestations décrites dans la présente notice descriptive, telles modifications qui lui seraient imposées ou lui paraîtraient nécessaires en raison d'impératifs techniques apparaissant lors de la réalisation des travaux, sous réserve que les nouveaux ouvrages soient de qualité comparable à ceux prévus à l'origine.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.0. GENERALITES

Projet soumis à la réglementation RT2012

1.1. INFRASTRUCTURES

1.1.1. Fouilles

Décapage terre végétale.

Terrassement en pleine masse en déblais pour réalisation des fondations.

Evacuation des déblais excédentaires hors du site ou réutilisation sur site.

1.1.2. Fondations

Réalisation d'un radier en sous-sol ou fondations profondes, suivant étude de sol et étude structure.

Traitement antiparasitaire du sol.

1.2. MURS ET OSSATURES

1.2.1. Murs du sous-sol

Murs en béton banché suivant étude de sol et étude structure.

1.2.2. Murs de façades et pignons

Murs en béton banché, brique ou blocs de béton suivant prescription étude structure et thermique.

Enduit blanc suivant permis de construire.

1.2.3. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

En béton armé ou maçonnerie pleine, épaisseurs suivant calculs de l'étude structure.

1.2.4. Murs ou cloisons séparatifs entre les logements

Murs en béton armé ou maçonnerie pleine, épaisseur suivant étude thermique et nouvelle réglementation acoustique (NRA)

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Plancher bas du RDC

Dalle portée en béton armé, finition surfacée avec interposition d'un isolant en sous-face.

1.3.2. Planchers étages courants

Dalle pleine ou prédalles en béton armé, épaisseur suivant calculs de l'étude structure.

1.3.3. Toiture terrasse

Sans objet.

1.4. CHARPENTE

Charpente traditionnelle apparente ou non suivant bureau d'étude.

1.5. TOITURES

1.5.1. Toiture terrasse inaccessible

Sans objet.

1.5.2. Couverture

Tuiles de type « canal » de teinte rougeâtre et pose parsemée.

1.6. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.6.1. Chutes d'eaux pluviales

En aluminium ou en zinc non peinte situées à l'extérieur des bâtiments.

1.6.2. Chutes d'eaux usées

En PVC, positionnées en gaines techniques, isolation acoustique réglementaire.

1.6.3. Canalisations dans le parking

En PVC.

1.6.4. Branchements aux égouts

Raccordements des eaux usées et pluviales sur égouts publics.

1.7. CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.7.1. Entre pièces principales

Cloisons épaisseur 70 mm type PLACOSTIL.

1.7.2. Entre pièces principales et pièces de service

Idem 1.7.1

1.7.3. WC et SDB

Idem 1.7.1

1.7.4. De gaines techniques des logements

Cloisons de plâtre type PLACOSTIL isolée ou non, compris adaptations suivant réglementation en vigueur.

1.8. CLOISONS DE DOUBLAGE

Complexe thermique de type PREGYMAX ou équivalent, épaisseur suivant étude thermique

1.9. ESCALIERS

Escalier préfabriqué en béton desservant les niveaux.

1.10. CONDUITS DE VENTILATION

1.10.1. Conduits de ventilation des locaux des immeubles

Conduit de VMC collective ou individuelle suivant retour de l'étude fluide.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

Les revêtements de sols et plinthes des placards seront les mêmes que dans la pièce dans lesquelles ils se situent.

2.1.1. Sols et plinthes

Carrelage U3P3 format 60cmx60cm rectifié de chez Newker ou équivalent, plinthes blanches en bois d'une hauteur 70 mm, toute pièces sauf les chambres.

Parquet contrecollé, plinthes bois hauteur 70mm pour les chambres.

Barres de seuil assortie au parquet.

2.1.2. Sols des balcons et terrasses

Balcons et terrasses finitions dalle sur plot.

Epaisseur selon contraintes techniques et calculs du bureau d'étude structure.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURES)

2.2.1. Des Salle de Bains

Faïence format 30x60 cm de chez Newker dans la gamme 2 plus, pose collée, en habillage vertical pour les receveurs de douche.

2.3. MENUISERIES EXTERIEURES

2.3.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

Fenêtres ou porte-fenêtre des logements en aluminium de teinte gris anthracite RAL 7016 suivant choix de l'architecte et de l'étude thermique. Double vitrage sur toutes les baies suivant étude thermique.

2.3.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

Idem 2.3.1

2.3.3. Fermetures extérieures

Volets en bois à lames sans écharpe de teinte bleu (RAL 5013) ou rouge basque (RAL 3011) pour les fenêtres et portes-fenêtres.

Les baies vitrées seront équipées de volets roulants électriques.

2.4. MENUISERIES INTERIEURES

2.4.1. Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques pour les portes de distribution et pour les portes palières

2.4.2. Portes intérieures

Portes à âmes alvéolaires, dim. 83 x 204, finition laquée.

Garniture du type New York de chez Hoppe ou équivalent, verrou dans WC et salles de bains, butoirs.

2.4.3. Portes palières intérieures

Les portes palières seront du type bloc porte anti-effraction niveau 1, de chez MALERBA ou équivalent serrure de sûreté à 3 points standard, judas optique, isolation acoustique réglementaire avec un seuil à la suisse et un système anti-dégondage, finition à peindre ou équivalent.

Béquillage sur plaque de type Osmose de chez BRICARD ou équivalent,

Elles seront équipées de serrures de type ROBUST de chez BRICARD

Butoir de type ARAMIS de chez BRICARD finition argent ou équivalent.

2.4.4. Portes de placard

Façade de placard de chez SOGAL ou équivalent. Portes coulissante 2 vantaux toute hauteur, couleur blanc.

Porte ouvrant à la française pour les petits placards, étagères.

2.4.5. Aménagements de placards

Placards supérieurs à 1m de large : Aménagement de placards en mélaminé blanc avec champ PVC composé d'une tablette horizontale avec tringle oblongue, d'une séparation verticale et de quatre étagères sur crémaillères. Répartition 1/3 – 2/3.

Placards inférieurs à 1m de large : Aménagement de placards en mélaminé blanc avec champ PVC composé d'une tablette horizontale avec tringle oblongue

2.5. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.5.1. Garde-corps

Garde-corps seront de mêmes teintes (RAL 5013 ou RAL 3011) et de mêmes matériaux que les volets et autre claustra.

2.5.2. Main-courante

Sans objet.

2.5.3. Boîtes aux lettres

Boîtes aux lettres de chez Renz ou équivalent à l'entrée des résidences.

2.6. PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURES

2.6.1. Peintures extérieures

2.6.1.1. Sur serrurerie

Pour mémoire, protection anticorrosion, thermo laquage ou galvanisation suivant façade.

2.6.1.2. Sur maçonneries

Sans objet.

2.6.2. Peintures intérieures

2.6.2.1. Sur menuiseries

- Plinthes bois : 2 couches de peinture blanche finition satinée.

2.6.2.2. Sur plafonds

Enduit pelliculaire sur supports béton, peinture lisse blanche mate.

Sur faux-plafond en plaque de plâtre : Préparation du support, révision des bandes et peinture lisse blanche.

2.6.2.3. Sur serrurerie

Protection, 2 couches de peinture blanche ou galvanisation.

2.6.2.4. Sur canalisations et tuyauteries apparentes

1 couche de primaire d'accrochage et 2 couches de peinture blanche.

2.6.2.5. Sur murs de l'ensemble des pièces

Enduit pelliculaire sur supports béton, peinture lisse blanche satinée.

Impression sur supports placo, peinture lisse blanche satinée.

2.6.3. Papiers peints

Sans Objet.

2.7. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.7.1. Equipements ménagers

2.7.1.1. Meuble évier, robinetterie

Sans objet.

2.7.2. Equipements sanitaires et plomberie

2.7.2.1. Distribution d'eau froide

Canalisations en cuivre, polyéthylène ou multicouche. Pose apparente et encastrée suivant distribution.

Pose d'un robinet de puisage sur chaque terrasses et balcons extérieurs avec dispositif de coupure intérieure.

2.7.2.2. Production et distribution d'eau chaude individuelle

Production et distribution de l'eau chaude par un ballon d'eau chaude individuel ou équivalent suivant étude thermique.

2.7.2.3. Evacuations

Canalisations PVC

2.7.2.4. Branchements en attente

Pour un lave-vaisselle : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation sous évier

Pour un lave-linge : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation, positionnement selon plans.

2.7.2.5. Appareils sanitaires

Appareils sanitaires blancs :

- WC suspendus de chez PORCHER ou équivalent. Abattant double et chasse d'eau double 3litres/6litres
- Meuble vasque pour les salles de bains, de marque chêne vert ou équivalent, une ou deux vasques et équipé d'un miroir lumineux, suivant plan
- Receveur de douche à encastrer en céramique de marque KINEDO série KINEDOCOMPACTE ou équivalent, dimensions suivant plan, équipé d'une paroi en verre adaptée à la dimension du receveur.
- Baignoire en acier ou en acrylique dimensions suivant plan, équipée d'une paroi en verre adaptée à la dimension de cette dernière.

2.7.2.6. Robinetteries

Robinetterie mitigeur avec douchette sur flexible pour douche du type OLYOS de chez PORCHER ou équivalent. Barre de douche de 60cm de hauteur minimum. Classement E1C2A3U3.

Robinetterie mitigeur pour lavabo et évier du type OLYOS de chez PORCHER ou équivalent. Classement E0A2U3C3.

2.7.3. Equipements électriques

2.7.3.1. Type d'installation

Conforme à la réglementation C 15-100, encastrée

2.7.3.2. Puissance à desservir

Selon type d'appartement et normes en vigueur, courant monophasé. 6 à 9kva de puissance

2.7.3.3. Equipement de chaque pièce

Applique de type TANGENS de chez NORDLUX ou équivalent au-dessus des éviers. Terrasses équipées d'un point lumineux en applique équipé d'un luminaire de type MALTE de chez NORDLUX ou équivalent Autres foyers lumineux équipés d'un DCL. Appareillage ESPACE de chez ARNOULD ou équivalent, quantitatif selon normes en vigueur (NFC 15100) :

	Points Lumineux fixes	PC 10/16 A + T	Prises spécialisées	
			16A	32A
Entrées, dégagements	1	1		
Séjours	1	Minimum 5		
Chambres	1	3 (dont 2 de chaque côté de la tête de lit)		
Cuisines, Kitchenettes	1	6	2	1
Salles de Bains	1	1		
WC / Cellier	1 / 1	1	1	

2.7.3.4. Sonnerie de porte palière

Sans objet.

2.7.3.5. Détecteurs de fumées

Détecteurs de fumée avec piles lithium. Garantie 10ans.

2.7.3.6. Interphone

Interphonie par système Intratone ou équivalent.

2.7.3.7. Equipement des jardins ou balcons

Hublot pour éclairage des balcons, commande par interrupteur avec voyant d'allumage.

PC extérieure étanche.

2.7.3.8. Gaine électrique logement

Le tableau électrique de chaque logement sera encastré dans un bac type ATOL ou équivalent suivant les prescriptions du concessionnaire.

2.7.4. Chauffage ventilation

2.7.4.1. Type d'installation

Chauffage à eau chaude produite par une pompe à chaleur de marque HITACHI type AIR/AIR. Production de chauffage et rafraichissement (type climatisation).

Présence d'une télécommande sans fil par unité de production de chauffage.

Sèche serviette électrique.

2.7.4.2. Températures garanties des pièces

Par -5°C à l'extérieur : 19°C dans les locaux.

2.7.4.3. Conduits et prises de ventilation

Ventilation mécanique contrôlée simple flux, hygro B, suivant étude thermique, gaines et bouches d'aspiration dans les pièces de service.

2.7.4.4. Conduits et prises d'air frais

Grilles d'entrée d'air frais dans les menuiseries extérieures ou dans maçonnerie des pièces principales, suivant étude thermique et étude acoustique.

2.7.5. Equipements de télécommunication

2.7.5.1. Télévision TNT

1 prise dans le séjour et dans l'une des chambres.

2.7.5.2. Téléphone

Installation (colonnes et câblages) en attente de raccordement par FRANCE TELECOM, 1 prise dans toutes les pièces principales.

2.7.5.3. Commande d'ouverture de la porte principale de l'immeuble

Sans objet.

3. ANNEXES PRIVATIVES

Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS

Sans objet.

4.2. PARKINGS

La résidence comprend 27 places de stationnement en sous-sol ainsi que 20 places de stationnement aériennes.

Les ouvrages en sous-sol ne sont pas destinés à usage d'habitation, de cave, d'archive ou d'exploitation professionnelle de matériel technique. En effet les murs périphériques lors de périodes de fortes précipitations ou lors de remontées anormale de la nappe phréatique pourront présenter des traces d'humidités ou de suintement, la récupération et l'évaporation se fera par des cunettes en bas des murs. Selon les préconisations de l'étude de sol. Le parking sous-sol est relativement étanche.

4.2.1. Murs ou cloisons sous-sol

Les murs et cloisons seront en béton armé et/ou maçonnerie hourdés épaisseur suivant l'étude de structure. Aspect intérieur matériau brut. Sous réserve de dimensionnement et normes après accord du maitre d'œuvre.

4.2.2. Plafonds sous-sol

Les plafonds seront en béton brut de décoffrage, avec isolant thermique apparent si nécessaire, en sous-face des parties habitables.

4.2.3. Sols

Les sols des circulations et des parkings seront en béton armé aspect brut. Les places seront numérotées et délimitées par une bande de peinture.

4.2.4. Porte d'accès principale au sous-sol

L'ouverture de la porte d'accès principale au sous-sol sera commandée par boîtier de télécommande (1 émetteur sera fourni par place de stationnement attribuée).

4.2.5. Ventilation naturelle du sous-sol

La ventilation du parking sera statique ou mécanique dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation.

4.2.6. Equipement électrique

L'éclairage du parking en sous-sol s'effectuera par tubes fluo, commandés par détecteurs de mouvements, et automatiquement par l'ouverture de la porte de parking. Des blocs autonomes d'éclairage de sécurité seront disposés suivant réglementation.

4.3. CIRCULATION COURSIVES ET ESCALIERS (HORS SOUS-SOL)

4.3.1. Sols

Les sols des coursives intérieures pour accéder aux logements seront en revêtement de type moquette.

Les sols du dégagement du RDC seront en carrelage.

4.3.2. Murs

Revêtus d'une peinture.

4.3.3. Plafonds

Peinture ou faux plafond acoustique si nécessaire.

4.3.4. Eléments de décoration

Sans objet.

4.3.5. Chauffage

Sans objet.

4.3.6. Portes

Les portes des gaines techniques seront réalisées en panneaux de particules avec paumelles, finition par peinture.

4.3.7. Equipements électriques

1 prise de courant 10/16A sera placée dans la gaine technique palière de tous les niveaux, sur le circuit des services généraux.

L'éclairage sera assuré par des plafonniers de chez Kanlux de type Jurba DL28L ou équivalent. Commandés par détecteurs de mouvements.

4.4. ESCALIER SOUS-SOL - SAS DU SOUS-SOL – ESCALIERS ENCLOISONNES

4.4.1. Sols

Les sols seront en béton brut.

4.4.2. Murs intérieurs

Les murs seront en béton ou parpaings bruts revêtus d'une peinture blanche ou gouttelette type BRAGAR, il est précisé que les surfaces sont brutes non ragrées pouvant présenter d'importantes aspérités et défauts.

4.4.3. Plafonds

Les plafonds seront en béton brut, il est précisé que les surfaces sont brutes non ragrées pouvant présenter des aspérités et des défauts. Avec ou sans isolant thermique en sous-face, selon la nature des locaux situés au-dessus.

4.4.4. Portes d'accès

Les portes d'accès des sas et des locaux techniques seront à âme pleine, peintes, de degré coupe-feu ou pare flamme conforme à la législation, avec ferme porte hydraulique.

4.4.5. Equipements électriques

L'éclairage sera assuré par tube fluo ou hublots en plafond, commandé par appareillage PLEXO de LEGRAND ou équivalent sur détecteur.

4.5. HALL D'ENTREE IMMEUBLE

Revêtement de sol en carrelage, faux-plafond acoustique et murs peints. Miroir et corbeille.

4.6. CIRCULATION DU SOUS-SOL

4.6.1. Sol

Sans objet.

4.6.2. Murs au sous-sol

Sans objet.

4.6.3. Plafonds au sous-sol

Sans objet.

4.6.4. Accès pour véhicules au sous-sol

Sans objet.

4.6.5. Eclairage

Sans objet.

4.6.6. Accès pour véhicules

Sans objet.

4.7. LOCAUX

4.7.1. Abris à vélo, Surfboards

Trois locaux vélos sont situés au sein des bâtiments HANDIA, PAREAK et JOKO.
Finition brute avec pose de système d'accroches.

4.8. LOCAUX TECHNIQUES

4.8.1. Réception stockage et évacuation des ordures ménagères

Les ordures ménagères seront stockées dans des containers semi-enterrés. Le cycle d'enlèvement et le volume de stockage seront déterminés par la commune.

4.8.2. Chaufferie

Sans objet.

4.8.3. Sous-station de chauffage

Sans objet.

4.8.4. Local des surpresseurs

Sans objet.

4.8.5. Local EDF

Sans objet.

4.8.6. Local machinerie d'ascenseur

Sans objet.

4.8.7. Local ventilation mécanique

Sans objet.

4.8.8. Local eau

Sans objet.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Ascenseur électrique de 630kg, vitesse 1m/s type machinerie en gaine, suivant étude technique de l'ascensoriste au sein de l'immeuble PAREAK et HANDIA.

L'ascenseur desservira tous les étages, et allumera les paliers à l'arrivée de la cabine.

Les portes palières seront peintes au RDC et R+1 et en inox gravé sur le sous-sol.

L'éclairage de la cabine sera intégré soit dans le plafond soit dans la colonne du tableau de commande.

Une liaison téléphonique permanente sera installée entre la cabine et la société de maintenance.

5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

Sans objet.

5.3. TELECOMMUNICATIONS

5.3.1. Téléphone

La résidence sera raccordée au réseau France Télécom.

5.3.2. Antennes TV et Radio

La résidence sera équipée, soit d'une installation permettant de recevoir les chaînes TNT, soit d'une antenne collective, soit d'une installation raccordée au câble opérateur local lorsqu'il existe, et dont l'abonnement sera à la charge de l'acquéreur.

5.4. RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères seront stockées dans des containers semi-enterrés. Le cycle d'enlèvement et le volume de stockage seront déterminés par la commune.

5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Se reporter aux chapitres des locaux concernés.

5.6. ALIMENTATION EN EAU

5.6.1. Comptages généraux

Le compteur général sera situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur avec vanne d'arrêt général. Distribution horizontale en PVC pression jusqu'en pied de gaine.

Les tuyauteries passant dans les parties non chauffées seront calorifugées.

5.6.2. Surpresseurs – réducteurs et régulateurs de pression – traitement de l'eau

L'installation d'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires.

Surpresseurs ou détendeurs si nécessaires.

5.6.3. Colonnes montantes

La distribution des logements se fera par colonnes collectives en PVC pression ou acier, situées dans les gaines techniques.

Vanne d'isolement avec purge en pied de colonne. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients.

5.6.4. Branchements particuliers

En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement, ainsi qu'un manchon by-pass permettant la pose de compteurs individuels et dérivations encastrées.

5.7. ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet.

5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1. Comptages des services généraux

Des comptages seront installés pour les services généraux, pour les ensembles suivants :

- parties communes à rez-de-chaussée et en étage, ventilation mécanique contrôlée
- éclairage parkings, portes de parking, caves, éclairage extérieur et ascenseurs.

Le nombre de comptages pourra être sujet à variation en fonction des contraintes des services d'ENEDIS.

5.8.2. Colonnes montantes

Les colonnes montantes électriques seront situées en gaines palières, à partir desquelles les logements seront alimentés.

5.8.3. Branchements comptages particuliers (Abonnement au choix du propriétaire)

Les tableaux disjoncteurs et compteurs seront installés dans les entrées des appartements selon demandes d'ENEDIS. Les lignes de téléreport seront ramenées en parties communes pour permettre le relevé à distance des compteurs

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte. Elles feront partie d'un ensemble commun à tout l'immeuble. Certaines parties seront limitées à l'usage exclusif de certains occupants suivant le règlement de copropriété

6.1. VOIRIES ET PARKING

6.1.1. Voiries d'accès

L'accès principal se fera à partir des voies publiques existantes.

Les voiries principales seront réalisées en enrobé. Certaines parties pourront être ponctuellement en béton balayé.

Les trottoirs et cheminements piétons de la résidence seront réalisés en enrobé ou béton désactivé.

6.2. ESPACES VERTS

6.2.1. Plantation d'arbres, arbustes, fleurs

Les espaces verts seront réalisés conformément au permis de construire.

Des espaces éventuels seront plantés d'arbres et d'arbustes spécifiés au permis de construire, suivant les recommandations du paysager

6.2.2. Engazonnement, végétalisation

Profilage des terrains avec noues et pentes d'écoulement des eaux de pluie. (si nécessaire)

L'attention des acquéreurs est attirée sur le fait que l'écoulement naturel des eaux de ruissellement sur les terrains peut être perturbé du fait des travaux et des tassements qui en résultent. En conséquence, l'infiltration normale des eaux de pluies ne pourra se faire qu'après réalisation des jardins. Il est de ce fait normal de constater en période de fortes précipitations, la présence d'un excès d'eau en surface.

6.2.3. Arrosage

Sans objet.

6.3. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.3.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble

L'éclairage sera assuré par des bornes lumineuses situés au droit de l'entrée de l'immeuble, et commandés par interrupteur crépusculaire relié à une horloge ou par détecteur de présence.

6.3.2. Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par des appliques ou par des bornes lumineuses suivant plan d'architecte, commandés par interrupteur crépusculaire relié à une horloge ou par détecteur de présence.

6.4. CLOTURES

6.4.1. Sur rue

Sans objet.

6.4.2. Avec les propriétés voisines

Les clôtures existantes en limite des propriétés voisines seront conservées en l'état.

6.4.3. Entre jardins

Clôture ganivelle en limite séparative hauteur 1m.

6.5. RESEAUX DIVERS

6.5.1. Eau

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans un regard en sol ou dans le sous-sol.

6.5.2. Gaz

Sans objet.

6.5.3. Electricité

L'alimentation générale en électricité se fera depuis le réseau basse tension d'EDF jusqu'au local basse tension, ou au coffret de façade.

6.5.4. Poste d'incendie, extincteurs

Sans objet.

6.5.5. Egouts

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique.

6.5.6. Epuration des eaux

Sans objet.

6.5.7. Télécommunications

Le raccordement des lignes téléphoniques se fera depuis le réseau FRANCE TELECOM jusqu'aux colonnes montantes dans les gaines palières pour la distribution des logements.

6.5.8. Drainage du terrain

Sans objet

6.5.9. Evacuation des eaux de pluie et de ruissèlement sur le terrain

Il est prévu la mise en place d'une structure de régulation des EP suivant permis de construire.